

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ANIS
TRIO**

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-202

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n° 186 du 30 mars 2017,
- VU, l'arrêté n°9 du 27 janvier 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre des animations organisées pendant l'évènement « Partir en Livre », est approuvée la convention de partenariat passée entre l'association ANIS TRIO située 51 bd René Chabasse BP 16081 16002 Angoulême Cedex et GrandAngoulême pour la médiathèque L'Alpha.

Article 2 – La convention fixe les conditions d'accueil des animations des artistes du spectacle « Naïa » pendant la durée des animations prévues du 19 au 27 juillet 2017.

Article 3 – Le prix à régler par GrandAngoulême s'élève à 1 476,40 € TTC dont :

- Ateliers : 840 €
- Déplacements : 186,70 €
- Frais de gestion : 449,70 €.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **13 juillet 2017**
Publié ou notifié,
Le **13 juillet 2017**